Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **38 (1893)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

leurs emplacements. Pour ma part je n'ai pu encore découvrir où perchent les batteries *Motto-Bartolo* et *Gallenhütten*.

Votre dévoué,

Un de vos lecteurs assidus.

Comme première mention, ou première origine de l'adage: *Pas d'argent, pas de Suisses*, on lit ce qui suit dans Harley, qui ne doit pas être sans intérêt pour vos lecteurs:

†† « 1487. Janvier 9.

» Gy de Monfaucon, de Grassay, Jean de Rohan, Gaston du Lyon font rapport au Roy Charles VIII, que les Suisses de Montfort ne suivront plus si on ne les paye.

» Sire, ce tempendant que nous ne savons que faire et afin que l'on ne perdist point temps nous avons pris Montfort et Hayde qui sont autour de Rennes avec la bande de l'artillerie qui estoit à St-Malo, et hier arriva Monsgr du Puy avec la bande de l'artillerie, aujourd'hui Il sera ycy, et le tout venu on vous fera le meilleur service qlon pourra.

» Que touchant vos Souysses sont venus en achepts et s'ils ne sont payés aux termes qui leur ont été promis Ils ont déclaré qu'ils ne tireront plus un pas en avant, et qu'ils ne vous serviront en riens.

» Et pourtant Sire si vous en voulez bien servir Il est besoing que leur payement soit ou Ils seront devant que le terme soit escheu car en tel lieu pourrait en estre pour vous faire quelque grand Injure qu'il fauldrait que le tout demourast en arrière, et en pourroit advenir ung Inconvenient irreparable pour vous.

» Et si le payement demeure longuement à venir Il fauldra qu'ils pillent, car quant ils sont partys de leurs garnisons Il leur a faillu payer leurs hostes du quartier passé qu'ils avoyent reçu.

» S'ils pillent le peuple fuyra. Sy le peuple fuyt nous ne vivrons point, et sy nous ne vivons, il nous enfauldra retourner à votre grievance, foule, dommaige.....

» Sire nous prions le benoist fils de Dius qu'il vous donne très bonne et longue vie. Escript Montfort le IX Jour de Janvier 1487.

» Vos très humbles et très obéissants subgects,

» GUY DE MONFAUCON etc., etc. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a procédé aux promotions, nominations et mutations ci-après dans la justice militaire:

Au grade de major, les capitaines actuels Ruchet, Marc, de Bex, à

Lausanne ; Berthoud, Jean, à Neuchâtel ; Lachenal, Adrien, de Plan-les-Ouates (Genève), à Berne.

Au grade de capitaine, les capitaines d'infanterie Dubrit (Lausanne) et Alfred Martin (Genève).

MM. Rambert, Louis, à Lausanne, lieutenant-colonel, actuellement grand-juge du tribunal supplémentaire du IIe arrondissement de division, à l'avenir à disposition ; Dunant, Albert, à Genève, lieutenant-colonel, actuellement grand-juge du tribunal supplémentaire du Ier arrondissement de division, à l'avenir grand-juge du tribunal militaire de la Ire division ; Lachenal, Adrien, à Berne, major, actuellement auditeur du tribunal militaire de la Ire division, à l'avenir à disposition ; Moriaud, David, à Genève, capitaine, actuellement auditeur du tribunal militaire de la IIe division, à l'avenir auditeur du tribunal militaire de la Ire division ; Martin, Alfred, à Genève, capitaine, actuellement dans l'infanterie, à l'avenir juge d'instruction près le tribunal militaire de la Ire division ; Egger, Charles, à Fribourg, capitaine juge d'instruction près le tribunal supplémentaire du IIe arrondissement de division, à l'avenir auditeur du tribunal militaire de la IIe division.

MM. Jacottet, Paul, à Neuchâtel, capitaine, actuellement greffier du tribunal militaire de la IIe division, à l'avenir juge d'instruction près ce tribunal ; Auberson, Henri, à Boudry, premier-lieutenant, actuellement greffier du tribunal supplémentaire du IIe arrondissement de division, à l'avenir greffier du tribunal militaire de la IIe division ; Rucnet, Marc, à Lausanne, major, actuellement juge d'instruction près le tribunal militaire de la Ire division, à l'avenir grand-juge du tribunal supplémentaire du Ier arrondissement de division ; Berthoud, Jean, à Neuchâtel, major, actuellement juge d'instruction près le tribunal militaire de la IIe division, à l'avenir grand-juge du tribunal supplémentaire du IIe arrondissement de division ; Dubrit, Frédéric, à Lausanne, capitaine, actuellement dans l'infanterie, à l'avenir juge d'instruction près le tribunal supplémentaire du IIe arrondissement de division ; Emery, Frédéric, à Lausanne, premier-lieutenant, actuellement à disposition, à l'avenir greffier du tribunal supplémentaire du IIe arrondissement de division.

Le Conseil fédéral a nommé instructeur de 1re classe d'infanterie : M. Charles Kunz d'Orbe, à Genève, avec promotion au grade de major d'infanterie, fusiliers.

Le premier lieutenant Edouard Perret, de Morges, est nommé instructeur de 2e classe du génie.

Le Conseil fédéral a adopté un projet d'arrêté fédéral à soumettre aux Chambres au sujet de la remise de souliers d'ordonnance aux recrues et aux hommes incorporés au nombre des fantassins et des soldats du train, au prix de fr. 10 la paire.

Le Conseil fédéral a décidé de ne pas examiner maintenant la question de la réorganisation de l'intendance fédérale du matériel de guerre et de mettre au concours la place de chef de la section technique de cette intendance, place vacante actuellement.

Aux termes du contrat d'assurance conclu par le département militaire et la compagnie d'assurance à Zurich, la prime à payer pour les officiers, sous-officiers et la troupe (élite et landwehr), par homme, est de 90 centimes.

Les hommes sont assurés depuis le premier appel jusqu'au jour *officiel* du licenciement, c'est-à-dire que le jour d'entrée au service et celui du licenciement par le canton sont compris.

Les écuyers et les palefreniers des dépôts de remonte ainsi que les écuyers et les palefreniers de la régie fédérale des chevaux sont assurés pour toute la durée de leur engagement, par une prime qui ne devra pas dépasser 2 fr. 50; ce chiffre est basé sur le maximum d'effectif. Si ce maximum devait être dépassé, il y aurait lieu de payer un surplus proportionnel.

Le département militaire fédéral paiera par quatre acomptes trimestriels, une prime provisoire basée sur une somme de fr. 70,000.

A la fin de l'année, on établira un décompte définitif, de telle sorte que la Société portera en compte tous les dommages indemnisés plus 25 % de frais; du bénéfice net qui pourrait en résulter, un tiers reviendra à la Confédération.

Les officiers sont assurés pour 5000 francs et 5 fr. d'indemnité par jour de maladie, les sous-officiers, les soldats, les domestiques et les marqueurs pour fr. 3000 et 3 fr. d'indemnité par jour.

Dans toutes les écoles, la prime est calculée sur la base du rapport d'entrée. Les retardataires et les remplaçants n'entrent pas en ligne de compte.

L'assurance est valable dès le 1er février.

Vaud. — Une assemblée de délégués de la Société vaudoise des officiers a eu lieu le 18 février, à Lausanne, café Noverraz, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Charrière de Sévery.

Les délégués ont décidé, entr'autres, dit la *Feuille d'Avis de Lausanne*, que l'assemblée générale de cette année sera combinée avec une reconnaissance de trois jours au Saint-Bernard. On profitera de l'occasion pour visiter les fortifications de Saint-Maurice.

Nous publierons dans notre prochain numéro le procès-verbal détaillé de la séance.

— Depuis quelques jours Montreux possède, sous des noms modestes, de très hautes illustrations : rien moins que l'empereur d'Austro-Hongrie François-Joseph, qui est venu y rejoindre l'impératrice, vaillante voyageuse, comme on sait. LL. MM. sont descendues au Grand-Hôtel de Territet, cette merveille des bords de notre Haut-Lac si admirablement créée, aménagée et dirigée par l'infatigable M. Ami Chessex.

Le précoce et charmant printemps dont nous jouissons présente tout à son avantage la région de Montreux. Aussi l'empereur en est, dit-on, enchanté. Il y vit en simple particulier et en vigoureux et actif travailleur. Il se lève matin et, après une tasse de café au lait, il se met à la besogne jusqu'à midi avec ses secrétaires. Tous les jours des courriers lui arrivent de Vienne et en repartent de Territet. Assurément le métier d'empereur d'Autriche n'est pas une sinécure.

L'après-midi l'empereur fait, avec l'impératrice, de longues promenades en plaine et en montagne à pied, qui paraissent être fort à leur goût. A part quelques tentatives britanniques d'importune curiosité, l'incognito des nobles touristes est soigneusement et courtoisement respecté de tous.

Dans le livre des étrangers du Grand-Hôtel figurent, parmi les hôtes venus de Vienne, outre le comte et la comtesse Hohenems (l'empereur et l'impératrice), le baron Ropcsa, la comtesse Festetits, M. de Feifalik, M. Barker, le professeur de grec de l'impératrice, Mlle Jenicke, le comte Mirbach et famille, le comte Paar, le conseiller aulique von Klaudy, MM. von Chalaupka et Mardegani, enfin le comte Kiusky et le prince Rodolphe Liechenstein, grand écuyer de l'empereur, tous deux ayant passé déjà deux hivers à Territet.

Genève. — On nous prie de reproduire ce qui suit de la *Tribune de Genève,* « Causerie du dimanche » du 19 février 1893 :

« Il ne faut pas croire que la question des régents et des régentes nous empêche de dormir...

« Plus importante est pour nous la question de la zone : nos relations incessantes avec ces excellents voisins nous rendent leur situation intéressante : qu'il est regrettable que les hasards de la politique du XVI^e^ siècle les ait séparés de leur centre naturel. Les Bernois en rendant le pays de Gex à la France et le Chablais à la Savoie, ne se doutaient pas de la position intenable qu'ils allaient faire dans les siècles subséquents à ces malheureuses contrées, et ils devraient bien aujourd'hui apporter quelque empressement à panser les blessures faites au temps jadis par leur politique : ce faisant ils nous rendraient autant service à nous qu'à nos voisins.

» Il y a le côté militaire qu'on néglige un peu trop. N'oublions pas que la Suisse a des droits à sauvegarder en temps de guerre au point de vue de la neutralité de la zone, garantie et partie intégrante de la nôtre. Si jamais une occupation fédérale de cette région doit être faite, ne vaut-il pas mieux que nous y rencontrions des amis que des populations hostiles ou aigries par une lutte douanière dont ils ne sont pas après tout les causes mais les victimes ?

» Ne les forçons pas à renoncer à leur franche zone qui fait d'eux une population à moitié suisse : le gouvernement français ne demanderait pas mieux. Je vois bien ce que nous avons à perdre à voir les douanes françaises se coller à nos douanes suisses à notre frontière suisse ; je ne vois pas du tout ce que nous avons à y gagner. »

France. — On parle beaucoup d'un récent et fort intéressant article du prince Henri d'Orléans, fils aîné du duc de Chartres, sur la question du Mékong. Le prince y retrace les efforts accomplis par le regretté M. Massie — qui représentait si dignement la France à Luang-Prabang — pour s'opposer aux empiètements des Siamois et des Anglais sur la rive gauche du grand fleuve indo-chinois.

« L'article, dit la *République française* du 21 février, est écrit avec un pessimisme peut-être exagéré. L'auteur compare la République au gouvernement de Choiseul sous Louis XV, évoque le grand et triste souvenir de Dupleix et laisse entendre que l'avenir de l'Indo-Chine est actuellement aussi compromis que l'était notre empire des Indes en 1755.

» Nous ne voyons pas les choses sous un jour aussi assombri. Mais il est incontestable qu'il y a, dans les doléances du prince Henri d'Orléans, une part de vérité.

» Nous savons en effet que le Mékong — cette limite occidentale *minima* de nos possessions de l'Annam et du Tonkin, ainsi que M. Ribot l'a proclamé hautement à la tribune de la Chambre le 27 octobre 1891 — a été traversé par les émissaires de Siam en différents points de son cours central et supérieur, et probablement aussi par des agents anglais le long de la frontière du Yunnan, dans le pays Shan. Depuis plusieurs années, à la suite de l'annexion de la Birmanie, les représentants de la Grande-Bretagne ont successivement franchi la Salouen, le faîte de partage entre les eaux du bassin de ce fleuve et de celui du haut Mékong; ils ont même atteint la rive droite de celui-ci.

» Se sont-ils arrêtés au thalweg de la vallée? Toute la question est là. »

— Un comité s'est formé pour élever une statue à Lunéville, en face de la frontière, au général de cavalerie Lasalle, dont les restes ont été ramenés l'année dernière de Vienne aux Invalides.

Le comité a pour président d'honneur M. le général Saussier et pour président M. Mézières, de l'Académie française. Il se compose du général Arnoux, du prince Georges Bibesco, de M. Féry d'Esclands, des généraux L'Hotte et Loizillon, de M. Charles Malo, de M. Quesnay de Beaurepaire, de M. Camille Viox, député de Lunéville, de MM. Robinet de Cléry et Charles Norberg.

Les souscriptions devront être adressées au trésorier du comité, M. Charles Norberg, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris.

Allemagne. — On lit dans le *Progrès militaire* de Paris :

Le projet de loi militaire, si onéreux pour le budget de l'empire, n'est pas encore adopté que déjà l'on parle, dans les cercles militaires de Berlin, de nouvelles dépenses à faire pour l'armement de l'infanterie allemande. M. le lieut.-général prussien en disponibilité Wille publie une brochure au sujet du « plus petit calibre des fusils » dans laquelle il dit que les puissances seront forcées prochainement d'adopter, pour l'infanterie, un fusil du calibre de 5 mil. « Au Chili on a fait des essais avec un fusil du calibre de 6 mil., dont la portée est, d'après l'inventeur, de 6000 mètres; à 5000 mètres la balle traverse encore un cheval. En Russie, on a eu des résultats surprenants avec un fusil du calibre de 5 mil. D'après un spécialiste suisse, le professeur Hebler, ce fusil est de 2,8 fois supérieur à celui du calibre de 8 mil. » M. Wille dit qu'un avantage de ce fusil c'est que les cartouches étant très petites, on peut en tenir une grande quantité à proximité immédiate du champ de bataille. Il conclut ainsi :

« Les armées qui seront forcées prochainement d'adopter de nouvelles armes pour l'infanterie, c'est-à-dire celles qui n'ont pas adopté

dans les derniers temps, un fusil du calibre 6, 5 mil., n'auront une avance sur le fusil d'une autre armée que si elles introduisent aussitôt que possible le fusil du calibre de 5 mil., qui pourra être fabriqué sans aucun doute, dans un avenir rapproché, de façon à répondre à un but pratique. On devrait, en même temps, faire des essais avec des calibres encore plus petits, afin de constater, avec une exactitude suffisante, quelle est la limite extrême qu'on pourrait atteindre actuellement ou plus tard, sans être arrêté par des difficultés insurmontables. Ce n'est que de cette façon que, dans les concours nouveaux, on sera armé pour toutes les éventualités et à l'abri de surprises désagréables ».

Ajoutons que le *Tagblatt* de Berlin dit savoir de source absolument certaine qu'en Allemagne les autorités compétentes ne songent nullement à modifier l'armement de l'infanterie.

— Divers journaux militaires allemands disent qu'au commencement des opérations simultanées à entreprendre contre la Russie et contre la France, dans la prochaine guerre, les troupes allemandes de première ligne formeraient deux groupes d'armées.

Groupe de l'Est commandé par le roi de Saxe. — Deux armées (prince Albert de Prusse et prince Georges de Saxe) comptant en tout six corps, peut-être huit, savoir : les 1er, 17e, 2e, 5e, 6e, 12e corps; éventuellement, les 9e et 10e corps.

Groupe de l'Ouest commandé par l'Empereur. — Trois armées et peut être une ou deux ailes (Abtheilungen) d'armée (prince Léopold de Bavière, grand-duc de Bade et le successeur du vieux maréchal de Blumenthal). — Ces armées compteraient en tout douze ou quatorze corps, savoir. la garde, les 3e, 4e, 7e, 8e, 11e, 14e, 15e et 16e corps prussiens, (le 13e (wurtembergeois), les deux corps bavarois et éventuellement les 9e et 10e corps prussiens.

Les divisions dites de réserve, formées à l'aide de la landwehr du 1er ban (hommes de 27 à 32 ans), comptent parmi les troupes de première ligne. Il y a généralement une de ces divisions par corps d'armée ; la garde en compte 2 ; les 13e et 16e corps en sont privés.

Le rôle exact de ces divisions n'est pas connu ; on pense toutefois que la plupart d'entre-elles marcheront avec les corps d'armée de leur circonscription.

Belgique. — Le département de la guerre a fait savoir que la manufacture d'armes est en mesure de procéder à la fabrication et au montage des carabines de cavalerie, à répétition, modèle 1889. Ce travail commencera dès que le Ministre se sera prononcé sur le mode du port de l'arme qui vient de lui être soumis.

Les carabines avec accessoires, nécessaires à l'instruction du personnel, vont être délivrées aux 8 régiments de cavalerie à raison d'une par escadron et par dépôt.

Les officiers d'armement dirigeront cette instruction, car pendant leur séjour à Liège du 1er au 15 courant, ils seront initiés à tous les détails relatifs à la nouvelle arme.

Quant au port de la carabine de cavalerie, c'est le système Van Malder, soumis actuellement à l'appréciation du Ministre de la guerre, qui paraît avoir le plus de chance. On sait que dans ce système la gaine de la crosse a été définitivement supprimée. *Belgique militaire.*

Autriche-Hongrie. — On écrit de Vienne à un journal de Paris :

» Depuis un an, la Société d'armes de Steyr (Autriche) construit, dans le plus grand secret, un nouveau fusil à répétition. Le fusil de Steyr, du calibre de six millimètres cinq, pèse un kilogramme de moins que le Lebel. La vitesse initiale moyenne de la balle est de 730 mètres, c'est-à-dire de 100 mètres de plus que celle de notre fusil modèle 1883.

» La portée de l'arme est de 2500 mètres. La force de pénétration du projectile est considérable. A cinquante mètres, une plaque d'acier de 4 cm. 5 est perforée et un homme peut être tué derrière un blindage de cette épaisseur.

» Le magasin contient cinq cartouches que l'on y insère d'un seul coup, à l'aide d'une griffe ingénieusement disposée qui est rejetée au dehors par un ressort, dès que les 5 cartouches ont été tirées.»

Portugal — Dans le nouveau ministère qui a été constitué récemment sous la présidence de M. Hintze-Ribeiro, c'est au jeune et distingué colonel Pimentel Pinto qu'est échu le ministère de la guerre. Le capitaine de vaisseau Nevers de Ferreira, ancien gouverneur de Mozambique, puis de Porto, a le portefeuille de la marine

Etats-Unis. — On annonce la mort du général de Beauregard, une des illustrations sécessionnistes de la grande guerre civile de 1861-1865. C'est Beauregard qui gagna sur Mac-Dowell la célèbre bataille de Bull-Run en juillet 1861. Il arrêta aussi les progrès de Grant en août 1864; mais il trouva son maître dans plusieurs autres affaires marquantes et dut enfin se rendre au général Sherman au printemps 1865. Beauregard était né à Orléans en 1818; il descendait d'une famille française.

— Le 1er mars, le nouveau président Cleveland a été reçu à Washington par une foule enthousiaste. Il a dîné le soir chez le président Harrison.

En quittant Lakewood, M. et Mme Cleveland ont été l'objet d'une grande démonstration à laquelle avaient pris part 2500 dames. Le train était rempli de fleurs envoyées à Mme Cleveland

Le vice-président élu, M. Stevenson, est également arrivé à Washington, où le vice-président sortant, M. Levis Morton, a offert une grande réception en son honneur.

La cérémonie d'inauguration a eu lieu le 4 mars dans les formes habituelles et avec une grande solennité. Le discours de M. Cleveland constitue à tous égards une pièce remarquable.

Berne. — Une grande commission militaire de 24 colonels est actuellement réunie à Berne, sous la présidence de M. le chef du département militaire fédéral, pour s'occuper des projets de réorganisation de l'armée. Elle aurait décidé d'ajouter à l'élite deux classes d'âge, au détriment de la landwehr actuelle, qui fournirait une réserve de cinq classes et une landwehr de cinq autres classes. Le landsturm compterait 10 classes d'âge. Le bataillon serait porté à mille hommes, avec capitaines montés.